

Règlement de la Traversée de la Baie de Saint-Brieuc 2019

Organisation

La Traversée de la Baie de Saint -Brieuc est une manifestation sportive organisée le 18 mai 2019 par l'Association « La Vaillante course à pied et marche sportive ».

Respect de l'environnement

Cette manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de détritux en dehors des zones prévues à cet effet.

Epreuves :

- 1) Trail de 14 km (maximum 700 participants).
Départ de la course à 13 heures.
- 2) Trail de 21 km (maximum 500 participants).
Départ de la course : 12 h 00.
- 3) Trail de 34 km (maximum 300 participants).
Départ de la course : 11 h 00
- 4) Marche nordique chronométrée de 14 km (maximum 80 participants).
Départ à 13h10.
- 5) Marche active de 8 km (maximum 180 participants).
Départ à 10 h.
- 6) Marche active de 16 km (maximum 240 participants).
Départ à 9 heures
- 7) Kinder trail poussins (maximum 150 participants).
Départ de la course : 13 h10.
- 8) Kinder trail benjamin (maximum 150 participants).
Départ de la course : 13 h30.
- 9) Kinder trail école athlétisme (maximum 150 participants).
Départ de la course : 13 h50.

NB : sur le 34 kms, Il y a une barrière horaire à mi-course, lorsque les coureurs reviennent à l'arrivée pour entamer la 2^{ème} boucle de 18 kms. Cette barrière horaire est fixée à 2 heures de course pour 16 kms (soit 8 km/h) considérant que cette partie est plutôt plate comparée à la 2^{ème} boucle (50 mètres de dénivelé positif contre 500 mètres).

Pour le passage de la dernière filière au légué (32^{ème} kms), l'organisation se réserve le droit de détourner les coureurs par le port du légué, dans le cas où la hauteur d'eau ne sera plus compatible avec la sécurité des coureurs (aux environs de 5h30 – 6h de course).

Les départs ont lieu sur la grève des courses à Saint-Brieuc.

Participation

Les trails « courses à pied » et les différentes marches sont ouverts aux catégories ci-dessous décrites, pour les coureurs licenciés et non licenciés :

Ecole athlétisme (année de naissance :2010-2012) : 500 mètres

Poussins (année de naissance :2008-2009) : 1,5 km

Benjamins (année de naissance : 2006-2007) : 1,5 km

Cadets : (année de naissance : 2002-2003) : 8, 16 km marche et 14 km trail.

Juniors (année de naissance : 2000-2001) : 8, 16 km marche, 14 et 21 km trail.

Espoirs : (année de naissance 1997-1999) : 8, 16 km marche, 14, 21 et 34 km trail.

Seniors (année de naissance : 1980-1996) : 8, 16 km marche, 14, 21 et 34 km trail.

Vétérans : (année de naissance : 1979 et avant) : 8, 16 km marche, 14, 21 et 34 km trail.

Pour la marche nordique chronométrée les bâtons sont obligatoires. Cette épreuve est ouverte aux catégories à partir de Juniors (Année de naissance : 2000 – 2001).

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Parcours

Les circuits empruntent en grande majorité le sentier douanier (GR 34), des routes de campagne, la plage. Il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé et de respecter le code de la route sur les routes qui sont empruntées. Le circuit comporte certaines difficultés notamment le passage des filières avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 80 cm. Il convient de demeurer prudent et de respecter les consignes données.

Signalisation

Les parcours sont signalés par de la rubalise et un fléchage. Des signaleurs seront également présents pour assurer l'orientation des participants et leur sécurité.

Ravitaillement

Pour le 14 km et le 21 km, deux points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée (boissons, fruits, gâteaux).

Pour le 34 km, trois points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée (boissons, fruits, gâteaux).

Pour les deux marches actives ainsi que la marche nordique chronométrée, un point de ravitaillement est également prévu sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée (boissons, fruits, gâteaux).

Accompagnateur et sécurité

Par mesure de sécurité, aucun accompagnateur (piéton non inscrit, cycliste) n'est autorisé à suivre les coureurs sur le circuit.

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Sécurité

Un poste de secours est installé au point de départ et d'arrivée des épreuves. La sécurité des épreuves est assurée par un médecin, une ambulance, des secouristes et des agents de sécurité bénévoles.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de l'épreuve (contrat n° : **56 590 233**).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions

Les inscriptions aux 3 courses , marche nordique et les 2 marches se font, exclusivement via le site internet <http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> , dans la limite des places disponibles (maximum 1500 inscriptions au total pour les trois courses à pied et de 500 inscriptions pour les 3 marches. Les dossiers dont l'inscription se trouve en statut «non conforme » ne seront pas validés.

Pour les inscriptions de mineurs, une autorisation de la personne ayant l'autorité parentale devra signée lors du retrait du dossard

Tarifs

Montant de l'inscription du 1 janvier au 31 mars inclus

- 11 € pour les coureurs du 14km
- 12 € pour les coureurs du 21 km
- 14 € pour les coureurs du 33 km
- 12 € pour la marche nordique chronométrée
- 6 € pour les marches.
- Les courses enfants sont gratuites

Montant dernière minute (du 1 avril au 10 mai)

- 13 € pour les coureurs du 14km
- 14 € pour les coureurs du 21 km
- 16 € pour les coureurs du 33 km
- 12 € pour la marche nordique chronométrée
- 6 € pour les marches.
- Les courses enfants sont gratuites

Certificat médical

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement fournir une copie de leur licence (saison 2018-2019) lors de leur inscription sur notre site internet. Les licences des sports autres que l'athlétisme ne sont pas recevables, sauf les coureurs munis d'une licence de triathlon. Les coureurs non-licenciés et les pratiquants d'autres disciplines que l'athlétisme devront fournir une photocopie de leur **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** et datant de moins d'un an au jour de l'évènement. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de certificat médical ou dans le cas de non-conformité de ce dernier.

Les participants à la marche nordique chronométrée devront fournir un certificat autorisant la marche en compétition.

Aucun certificat médical ne sera demandé pour les épreuves de marche

Annulation de l'inscription

Les participants peuvent à tout moment vérifier le statut de leurs inscriptions, en cas de "non conformité", et si cet état est imputable au participant, l'organisateur peut annuler votre inscription sans remboursement

Retrait des dossards

La participation à ces épreuves (Trail et marche nordique chronométrée nécessite le port du dossard (couleur différenciée par course) fixé sur la poitrine par 4 épingles. Le retrait des dossards pourra se faire, le samedi matin à partir de 9h00 et avant le départ.

Pour les différentes marches, un bracelet de couleur sera remis lors du retrait des inscriptions.

Récompenses

Les coureurs, toutes courses confondues et les marcheurs, recevront un souvenir de l'épreuve

Le challenge du plus grand nombre récompensera le club, l'association, ou l'entreprise la plus représentée

Il y aura également une remise de coupes pour les premiers au classement général et par catégorie d'âge.

Résultats

Les résultats seront affichés sur place le jour de l'épreuve. Ils pourront être consultés sur le site Internet de La Vaillante <http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> à partir du 20 mai 2019

Annulation des courses

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels

Utilisation de l'adresse mail du concurrent

J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser l'adresse de messagerie afin de leur faire parvenir quelques jours avant l'évènement une « newsletter »

Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte de fait.